

Conseil communal de Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION N°64

Chargée de l'examen du Postulat de Mme Séverine Graff « En selle ! Promouvoir les compétences des cyclistes et favoriser la cohabitation entre usagers de la route ».

Présidence : M Nicola **DI GIULIO** UDC (repl. M. MOSCHENI)

Membres présents :

Mme	Christine	GOUMAZ	Parti socialiste
Mme	Séverine	GRAFF	Parti socialiste
M	Musa	KAMENICA	Parti socialiste
M	Roland	PHILIPPOZ	Parti socialiste
Mme	Françoise	PIRON	Libéral-Radical (repl. M. KLUNGE)
M	Jacques	PERNET	Libéral-Radical
Mme	Anouck	SAUGY	Libéral-Radical
Mme	Maurane	VOUGA	Les Verts (repl. M. BETTENS)
Mme	Ariane	MORIN	Les Verts
Mme	Alexandra	GERBER	Les Verts (repl. M. THORENS)
M	Mathias	PAQUIER	Vert'libéraux

Membres absents : Mme Alix **AUBERT** Ensemble à gauche

Représentants de l'administration :

M	Patrick	ETOURNAUD	Chef du service de la mobilité de l'aménagement des espaces publics (MAP)
M	Paul	CROS	Administration (MAP)

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : lundi 22 août 2022 à 17h00

Début et fin de la séance : 17h00– 17h35

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à **M. Etournaud** pour qu'il présente les membres de l'Administration.

Conseil communal de Lausanne

M. Etournaud présente et remercie le collaborateur qui l'accompagne : **M. Cros** en charge des notes de séance.

Une commissaire débute son intervention en exposant les raisons de son postulat. Elle évoque avoir vécu dans plusieurs villes cyclophiles et à cet égard s'être toujours un peu étonnée du statut marginal du vélo à Lausanne. Elle estime que cela s'explique historiquement, la géographie lausannoise n'ayant pas favorisé le développement d'une culture du vélo. Elle juge absurde la mauvaise réputation qui grève le vélo à Lausanne, ce mode de transport étant celui qui affecte le moins le voisinage. Elle ajoute qu'il est possible d'admettre que tout un chacun, quel que soit son mode de transport personnel, préfère voir passer sous ses fenêtres un cycliste plutôt qu'un motard. **Une commissaire** indique que ce nouveau postulat sur le vélo est fondé sur le constat que la part modale du cyclisme à Lausanne est encore loin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan climat. Elle ajoute que ce postulat développe un double objectif : former et convaincre. **Une commissaire** précise que par former il s'agit de développer les compétences des cyclistes par des cours subventionnés et peut être encadrés par l'association Pro vélo, ce point restant discutable. Ces cours seraient chapeautés par la Ville de Lausanne sur le modèle de la Ville de Genève qui organise avec succès « les samedis du vélo ».

Elle déclare ensuite que le second objectif de ce postulat serait de convaincre des potentiels cyclistes par des actions de promotion à l'attention, par exemple, des enfants, des seniors, des gens d'origine étrangère qui n'auraient pas forcément appris à faire du vélo en étant petit. Elle mentionne ainsi des opérations de cyclobus ou des prêts de vélo notamment spécialement adaptés pour des seniors. Elle relève qu'aujourd'hui en 2022 il est possible de constater que la Municipalité a largement œuvré à faire progresser le « pouvoir rouler » soit des aménagements, des subventions pour des vélos électriques, ce qui est impératif voire même vital pour des gens qui sont déjà cyclistes. Elle affirme que désormais il faut donner envie et confiance aux gens de se mettre au vélo et aller activement chercher les nouvelles et nouveaux cyclistes. **Une commissaire** considère le postulat comme étant très intéressant et déclare qu'elle le soutiendra, en accord avec son appartenance avec le groupe des Verts. Elle estime que les deux axes développent, qui sont former et convaincre, sont évidemment primordiaux dans l'utilisation du vélo. Elle précise être cycliste à Lausanne, rejoint le sentiment que les cyclistes sont parfois perçus comme des « gangsters » de la route et que ces derniers ont peut-être d'ailleurs des efforts à faire à ce sujet, même si ce n'est pas le but du présent postulat. Elle affirme qu'une vraie éducation de la population est à faire que ce soit relativement aux bienfaits du vélo par rapport à la santé, un véritable enjeu de santé publique existant d'ailleurs ici, et également par rapport à la diminution du sentiment d'insécurité dans la pratique du cyclisme à Lausanne.

Une commissaire remercie l'initiateur pour son postulat. Elle déclare penser qu'il existe une certaine redondance dans le nombre de postulats dédiés au vélo ces derniers mois. Elle cite les exemples du postulat Moscheni, ou du postulat Piron. Elle trouve très bien en soi les objectifs de former et de convaincre, mais considère que ce n'est pas le rôle d'une ville de financer ce genre de prestations. Elle constate qu'il existe des associations comme Pro Vélo, qui certes ne font pas ce genre d'actions gratuitement, mais le font à faible coût et sensibilisent les enfants avec leurs parents et qui font de nombreuses formations dans la région lausannoise et dans le reste du canton. Elle estime qu'il y a déjà des associations privées qui agissent, que la Ville subventionne déjà l'achat de vélos électriques et qu'ainsi pour elle ce n'est pas à la ville de subventionner des formations supplémentaires. Elle ajoute que cela lui pose soucis et qu'elle soutient ce postulat pour sa bonne volonté mais pas sur la dimension des subventions supplémentaires. **Une commissaire** souhaite faire la même remarque que sa préopinante, en ce sens qu'il est encore convoqué en date du 8 décembre pour deux postulats qui concernent le vélo, la mobilité, la fermeture du Grand Pont etc. Il suggère que cela vaut la peine d'attendre un peu pour grouper tous ces postulats en faisant une séance unique pour les traiter car souvent ils se recoupent et traitent des mêmes sujets.

Conseil communal de Lausanne

Il indique avoir hésité entre accepter et refuser le postulat et qu'au final il pense le refuser pour différentes raisons. Il estime possible de comprendre les propositions sur les points 1 à 5, celles-ci faisant sens. Mais qu'à son avis tout est axé vélo sans prendre en considération les autres systèmes de mobilité. Il cite ainsi l'idée d'une culture du vélo lausannois, mais que celle-ci n'est pas exclusive car on parle de culture vélo, de culture piétonne mais aussi une culture de mobilité individuelle, celle-ci faisant aussi, quelque part, vivre la ville. Il souhaite également s'élever contre l'affirmation, en deuxième page du postulat, selon laquelle « un kilomètre parcouru en voiture coûte cher à la collectivité », car un kilomètre parcouru en vélo coûte encore plus cher à la collectivité puisque les vélos ne payent aucune taxe, sauf peut-être les vélos électriques jusqu'à 45 km/h. Il relève ainsi que toute l'infrastructure dédiée au cyclisme est payée par le contribuable et non pas par les usagers vélo.

Alors, ajoute-t-il, que la voiture rapporte beaucoup et est un peu une « vache à lait » pour la collectivité, en Allemagne par exemple un emploi sur six ou sur dix étant lié de près ou de loin à l'automobile. Il estime que si cela n'appelle pas à la promotion de la voiture, il ne faut pas non plus la diaboliser, car cela reviendrait à se tirer une balle dans le pied, au risque de ne plus savoir où on irait chercher l'argent pour payer toutes ces infrastructures. Il déclare apprécier la volonté de vouloir développer une culture du vélo, mais ne pas être d'accord avec le fait que cette culture doit être totalement gratuite, ce qui pour lui constitue une injustice et est en opposition à l'automobile. Il déclare ainsi s'opposer au point 6 du postulat c'est-à-dire « Augmenter les subventions à la Maison du vélo (actuellement 20'000.-) et en faire une véritable vitrine du vélo à Lausanne », car ceux qui font du vélo pourraient payer une taxe. Il dit se rappeler qu'à l'époque de son enfance il existait une plaque vélo et que chaque année il fallait donc payer une taxe vélo, ce qui était assez juste, car elle était liée à une assurance accident vélo. Pour toutes ces raisons il déclare ne pas être favorable au postulat. **Un commissaire** débute son intervention en déclarant que ce n'est sans doute pas par hasard s'il y a, à l'heure actuelle, autant de postulats sur le vélo. Il affirme louer les efforts de la Municipalité qui visent à augmenter la sécurité des cyclistes ces derniers temps.

Il se rappelle l'époque où pratiquer le vélo ou le vélo moteur c'était quasiment risquer sa vie. Il se demande si les cyclistes sont des piétons qui passent au vélo ou des automobilistes qui passent au vélo. Il évoque le cas de sa fille qui va commencer le vélo et prendre un vélo électrique, alors qu'elle n'a pas de permis, et s'interroge sur le fait de savoir qui va lui donner des cours pour apprendre à circuler dans la Ville et à gérer cet espace avec les automobilistes et avec les piétons. Il ajoute être d'accord avec le fait que tous les cyclistes ne sont pas des « gangsters », mais que certains le sont effectivement y compris avec les autres cyclistes. Pour lui il y a donc un travail d'information et de sensibilisation à effectuer. Il souhaiterait poser une question à **M. Etournaud**, c'est-à-dire savoir pourquoi à Lausanne les zones piétonnes ne sont pas majoritairement interdites aux vélos (à part éventuellement la rue de la Madeleine et la Palud), alors que dans d'autres villes les usagers doivent descendre de leurs cycles et marcher.

En effet il estime que cela est défavorable aux cyclistes qui même s'ils roulent au pas, voire moins vite, sont mal perçus par les usagers à pied. Il conclut ainsi en relevant que la différenciation des flux peut favoriser la cohabitation des différents usagers surtout s'agissant des zones piétonnes, où la cohabitation constitue un sujet de plainte récurrent. **Une commissaire** déclare soutenir sans réserve ce postulat dont elle est une des cosignataires. Elle souhaite faire trois remarques complémentaires. Elle estime premièrement que ce postulat en rejoint un qui avait notamment été signé par deux membres du PLR « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes », et qui invitait la Municipalité à étudier l'opportunité d'envoyer un vade-mecum sur les règles essentielles. Elle estime que cela revenait à demander à la Municipalité d'effectuer des dépenses en ce sens.

Conseil communal de Lausanne

C'est pourquoi elle invite les membres du PLR à faire preuve de cohérence en ne s'opposant pas au postulat discuté dans la présente séance. Elle relève que ces postulats sont tout à fait complémentaires, car les mesures proposées dans le postulat de l'initiatrice pourraient tout à fait compléter le précédent postulat par la distribution d'un document écrit aux cyclistes, par exemple l'excellent Code de conduite pour et envers les cyclistes élaboré par l'OFROU avec la collaboration de l'Automobile Club Suisse.

Elle indique qu'il s'agit d'un document très pédagogique pour lequel une distribution et les frais d'élaboration ne seraient pas énormes puisqu'il existe déjà. Elle ajoute que cette distribution pourrait donc se faire à moindres frais à l'occasion par exemple des actions proposées dans le postulat ou bien à l'occasion de la remise de subventions pour les vélos électriques. Elle évoque ensuite le postulat 2165 « Halte à la guerre des trottoirs ! » à l'initiative **d'une commissaire** présente au sein de cette commission, dans lequel la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de « renforcer la sensibilisation et la prévention pour petits et grands afin d'acquiescer les bonnes manières en termes de nouvelle mobilité urbaine », ces mesures soutenues par le PLR supposant également des dépenses. Elle estime que le postulat présentement discuté complète également très bien celui mentionné car comme cela a été relevé par **un commissaire**, il est nécessaire de réfléchir à la façon d'améliorer le comportement des autres usagers de mobilité douce. Elle dit à ce titre penser notamment aux usagers des trottinettes, la problématique dépassant le seul sujet des cyclistes. Elle souhaite ensuite rappeler que toutes ces mesures n'ont de sens que si est conduite une véritable réflexion sur un recentrage, une restructuration de l'infrastructure routière en faveur de la mobilité douce et non plus en faveur des transports individuels motorisés, avec une diminution au strict nécessaire de l'espace routier leur étant dévolu, la généralisation du 30 km/h de jour comme de nuit.

Elle considère qu'il est absurde de discuter autant de dispositifs spécifiques comme les zones piétonnes et de leur utilisation alors qu'il existe un immense espace qui pourrait être dédié à la mobilité douce et qui est la route. Enfin elle déclare rejoindre la proposition qui a été formulée que la Municipalité réponde à tous ces postulats en un seul document, ceux-ci étant complémentaires sur ces questions de mobilité, par exemple à l'occasion du rapport préavis mobilité douce annoncé pour cet automne. **Un commissaire** se déclarant cycliste lausannois lui-même, considère que ce postulat va dans le bon sens. Il ne le voit pas comme étant contre la voiture mais plutôt pour la promotion du vélo. Ce n'est donc pas, pour lui, une l'occasion de faire un combat gauche-droite. Il tient cependant à porter à l'attention de la Commission deux ou trois éléments qui l'interpellent dans le postulat. Tout d'abord par rapport à la cible du postulat, s'il comprend bien que soient notamment visés les enfants et les personnes âgées, il trouve dommage qu'un conducteur de SUV de 45 ans ne puisse pas aussi être formé. Il évoque aussi la volonté de déléguer au Délégué Vélo la formation et estime qu'il y a peut-être d'autres moyens de former les formateurs des cours. Il relève enfin que le postulat commence par dire qu'il faut augmenter la subvention avant de dire comment sera dépensé l'argent. Il propose à ce titre de penser à l'inverse, évoquant d'abord la possibilité de confier plus de missions à la Maison du vélo ce qui ensuite pourrait déboucher sur une augmentation de la subvention.

M. le Président souhaite prendre la parole en tant que rapporteur. En premier lieu il indique que le **commissaire** dont il assure le remplacement ce jour, tient à s'exprimer par sa voix sur quelques points du postulat. Ainsi pour **ce commissaire** ce postulat est une contre-réaction, s'agissant d'une reprise en main politique de son propre postulat, prétendu comme portant sur le même sujet par l'aile gauche du Conseil Communal. Il souhaite également mentionner que l'idée originale est issue de l'initiative de la droite, et plus précisément de l'UDC par son intermédiaire.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire souhaite enfin soulever un troisième point relatif à la question des coûts effectifs de ce projet, car selon lui rien n'est gratuit. M. le Président tient ensuite à s'exprimer en son nom propre et considère en enlevant sa casquette de rapporteur qu'il faut favoriser l'utilisation du vélo tout en réduisant les tensions qui existent entre les divers usagers de la route. Selon lui force est de constater que la volonté de la Municipalité de multiplier les pistes cyclables sans véritable concertation avec la population a engendré, à un moment donné, pas mal de mécontentement. Il ajoute que cette arrivée en force du deux roues à crée pas mal de problèmes autres, dont notamment de cohabitation avec les automobilistes et avec les piétons. Il relève que cette problématique n'est pas nouvelle et que de nombreux cyclistes ont découvert ou redécouvert ce moyen de locomotion mais souvent violent le droit sur la circulation routière. Il rappelle ensuite ses intérêts, étant enquêteur à la police de Lausanne en matière de fuite après accident et d'accident de manière générale. Il indique qu'un nombre significatif d'accidents sont constatés en augmentation aujourd'hui, en lien avec la croissance du nombre de deux roues sur la chaussée et pas mal d'infractions que ce soit sur la route, les passages piétons, les cyclistes qui roulent côte à côte et bien d'autres encore. Il estime qu'il faudrait à son avis réduire ces dissensions, trouver une solution et que c'est certainement pour cette raison que l'initiateur a soulevé par ce postulat ces différents points. Il déclare qu'en ce qui le concerne ce postulat est une fausse bonne idée, puisqu'il engage de l'argent que la Ville n'a pas forcément enfin il termine sa prise de parole en indiquant que, pour cette raison, il ne se ralliera pas à la prise en compte de ce postulat.

Une commissaire apporte son entier soutien à l'idée de favoriser la cohabitation entre les usagers de la route. Elle fait référence à son postulat cité par **une commissaire**, qui était axé sur les trottoirs, pour lequel était utilisé le mot piéton, alors que tout va dans le même sens. Elle déclare qu'il serait absolument nécessaire qu'il y ait beaucoup plus de sensibilisation. Pour autant elle estime que sensibilisation ne doit pas forcément signifier une augmentation des dépenses. Pour elle ce n'est pas tout à fait la même chose. Elle prend l'exemple d'une politique qui consisterait à dire que plus de sensibilisation serait faite à l'école et qui pour autant n'impliquerait pas que la Ville accorde des financements pour cela, les associations, les parents d'élèves et toute la communauté scolaire pouvant sensibiliser. Elle considère ainsi qu'il convient de s'inscrire plus dans une dynamique communautaire. Elle ajoute qu'elle ne serait pas aussi radicale que ses collègues de parti, et croire que tout ce que qui participe à la cohabitation est une bonne chose. Toutefois elle s'abstiendra sur le vote de ce postulat car elle souhaiterait qu'un débat général au plénum soit conduit, même s'il risque de partir dans tous les sens, car elle n'a pas envie qu'un postulat soit mis en avant plus qu'une autre.

Elle estime ainsi que tous ces objets mériteraient un préavis commun. Elle souhaite ensuite aborder un point qui n'a pas été dit relativement aux séniors. Elle signale en effet que la Ville de Lausanne n'a pas une topographie facile pour le vélo et qu'à cet égard une partie de la population qui est âgée, s'agissant de personnes de 75 – 80 ans, même avec des cours, avec des subventions, ne pourra pas pratiquer le vélo à Lausanne. Elle estime ainsi que l'idée selon laquelle il suffirait de sensibiliser et que tout le monde pourrait pratiquer le vélo est un petit peu naïve. Elle ajoute qu'il faudra une cohabitation entre les différents usages et surtout les aînés qui, pour certains, ont besoin d'une voiture pour se déplacer, de même les proches aidants qui ont besoin d'avoir une mobilité individuelle. Elle évoque ainsi la peur qu'en insistant sur le tout vélo comme par ce postulat, on accentue l'impression générale dans la rue qu'on ne parle aujourd'hui que des vélos et que c'est eux qui ont tous les droits. Elle trouve de plus dommage qu'il n'y ait pas un véritable débat général sur ce sujet et qu'on ne prenne pas les bonnes idées de chacun. Elle rappelle enfin qu'il y a un effort de cohabitation à faire et que toutes les formes de mobilité sont utiles à un certain moment, à un certain type de population, ceci devant être beaucoup mieux respecté.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire estime que les membres de la Commission ont au fond été assez sensibles à l'esprit du postulat qui est que les usagers ne doivent pas être définis selon le type de transport qu'ils utilisent, tous étant tour à tour piéton, cycliste, automobiliste, etc. Elle précise que l'esprit de ce postulat était vraiment de fédérer les usages, de travailler ensemble à une meilleure cohabitation, et ce sans que chaque usage cherche à grignoter l'espace public. Elle note que la question financière est beaucoup revenue dans les débats et relève à ce sujet, ce en quoi elle rejoint **une commissaire**, qu'il y a eu des propositions de la part de la Droite qui supposaient un engagement financier. L'initiatrice souligne également que l'objectif de 15% de part modale du vélo dans 8 huit ans affiché par le Plan climat nécessite des moyens pour être atteint.

Elle précise qu'il ne s'agit de pas de prévoir des moyens pour obliger mais pour convaincre, une idée qui est plus porteuse. S'agissant des critiques sur la redondance elle déclare avoir relu le postulat **du commissaire** remplacé par **M. le Président** et identifier des points de convergence, qu'à ce titre il est effectivement possible de constater que certains cyclistes roulent n'importe comment et mettent en danger les autres usagers de la route. Elle estime cependant que la différence réside dans l'esprit des postulats, le postulat présenté ce jour n'étant pas dans une logique de contrainte mais de donner envie. Elle se félicite pour autant que puissent être trouvés des points communs entre les différents postulats. Enfin elle affirme souscrire à la proposition relative à une réponse groupée de la Municipalité et à l'idée d'un débat collectif au plénum. **Un commissaire** rappelle avoir longuement hésité en lisant le postulat, mais que celui-ci, après réflexion, va un peu trop loin et est trop axé unilatéral, alors qu'à son sens le problème est multilatéral, c'est-à-dire ne se résumant pas seulement à la question des vélos. Selon lui il manque dans le postulat la question de la formation des cyclistes actuels, de ceux qui actuellement roulent. Il note que tous les jours des cyclistes sont vus sur les trottoirs ne faisant pas attention aux piétons. Il affirme que le sujet des vélos a été assez discuté ces dernières années et qu'il faudrait désormais laisser la Municipalité travailler d'une façon complète et multilatérale et pas seulement unilatérale, dans la mesure où elle connaît déjà tous les problèmes évoqués. **Un commissaire** souhaite enfin adresser une question à **M. Etournaud** à savoir considérant que la part modale du vélo était de 2% en 2015, que l'objectif est de 15% en 2030, quel est le taux en 2022. **M. Etournaud** déclare que la part modale du vélo telle qu'estimée en 2022 est de 4 à 5%. Ces chiffres seront prochainement confirmés par les résultats de la dernière campagne de comptage de Lausanne Région au niveau de l'agglomération.

Un commissaire exprime son étonnement vis-à-vis des refus relatifs au renvoi du présent postulat. Il considère que dans sa sagesse la Municipalité répondra à l'ensemble des objets qui lui sont soumis et qu'ainsi elle pourrait répondre à celui-ci. Ce dernier estime-t-il comportant un certain nombre d'éléments qui ne se trouvent pas dans les autres postulats. Il évoque ensuite l'intervention **d'une commissaire** notamment concernant la question des personnes de 75 ans ou plus et rappelle qu'à ce titre le postulat fait mention de l'existence de trois roues. Il relève ainsi que de plus en plus de personnes âgées roulent avec des quatre roues électriques, que certes actuellement ils doivent utiliser le trottoir mais que si un jour le trafic n'est plus aussi important, ils pourront rouler sur la route. Il affirme qu'il sera ainsi possible de dépasser ce problème de la mobilité des personnes âgées avec des engins plus stables qu'un vélo deux roues qui roule à 25 km/h.

M. le Président donne la parole à **M. Etournaud**, chef du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP). **M. Etournaud** commence son intervention en rappelant que l'ensemble des rues piétonnes du centre-ville lausannois n'est pas accessible aux vélos (1). À ce titre il précise qu'il fera le nécessaire pour que soit communiquée aux membres de la Commission la liste des rues qui sont ouvertes aux vélos, tout en sachant que lorsque c'est le cas ceux-ci doivent rouler au pas.

Conseil communal de Lausanne

Il rappelle que l'usage du vélo dans les zones piétonnes est strictement encadré car souvent conflictuel. Il souligne que les éléments du postulat rejoignent les préoccupations du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics. Il explique que le constat est fait aujourd'hui que beaucoup de ressources ont été consacrées au développement des infrastructures et des aménagements continus et sécurisés dédiés au vélo, mais comparativement peu pour la promotion de ce moyen de transport de manière à atteindre l'objectif de 15% en 2030. Il ajoute que cet objectif est ambitieux mais tout à fait réaliste, puisque, à Berne par exemple, la part modale du vélo est de 20% aujourd'hui. **M. Etournaud** relève que la Ville dispose maintenant d'une infrastructure qui est plus continue, plus sécurisée et qu'il manque désormais un volet promotion. Il ajoute à ce titre que le Service MAP s'est demandé comment répondre à ces enjeux de promotion et de sensibilisation. Il évoque à ce propos la restructuration du Service, avec la création d'une section mobilité active et l'engagement d'une personne qui sera en charge des enjeux de planification, de stratégie et de promotion de cette mobilité spécifique. Il poursuit en indiquant que les actions proposées par la postulante sont tout à fait pertinentes et sont reprises par un nombre important de collectivités. Il attire l'attention des membres de la Commission sur le fait que la Municipalité travaille actuellement sur un préavis « Mobilité durable » qui comprendra un chapitre consacré à la promotion de la mobilité active, avec toute une série d'actions qui seront soumises au vote du Conseil Communal et qui auront besoin de plus ou moins de financement pour pouvoir être mises en place. Il conclut en précisant que ce préavis devrait être présenté en Commission d'ici à la fin de l'année.

Une commissaire exprime sa satisfaction concernant le réaménagement du Service MAP et l'annonce d'un accent mis sur la promotion du vélo. Elle souhaite souligner que pour les personnes de la tranche d'âge de 18 à 50 ans, le risque d'accident est plus faible pour les cyclistes que pour les automobilistes. Elle considère ainsi qu'une sensibilisation est à effectuer concernant ce sentiment de sécurité pour les cyclistes, que cela ne signifie pas qu'il ne faut pas que ces derniers ne fassent pas attention sur la route, mais que les opinions reçues doivent être nuancées, cela devant être pris en compte dans la promotion auprès de la population. **Une commissaire** mentionne ensuite l'intervention d'une membre de cette commission et notamment la nécessité que cette dernière et le PLR plus largement met régulièrement en avant de faire des économies. Elle estime à ce titre qu'il faut se projeter à plus long terme, et prendre en compte les bénéfices que l'utilisation quotidienne du vélo apporte à la santé des usagers. Elle explique qu'il est de notoriété publique que l'activité physique réduit les maladies cardiovasculaires et qu'une étude récente démontre d'ailleurs que dans un groupe de cyclistes sont dénombrées 42% de maladies cardio-vasculaires contre 84% dans un groupe de non-cyclistes.

Conseil communal de Lausanne

Il s'agit donc, selon elle, d'un enjeu de santé publique qu'au long terme l'augmentation du nombre de cyclistes constitue une piste sérieuse pour abaisser les coûts de la santé et pour abaisser le nombre de comorbidités. Elle relève que l'augmentation du nombre de cyclistes en contribuant à améliorer la santé des usagers, permet de diminuer les dépenses de santé publique et ainsi, l'un dans l'autre, même si cela est difficile à chiffrer, permettrait de compenser largement les investissements faits pour promouvoir le vélo et même, à coup sûr, de faire des économies. **Une commissaire** termine en suggérant de créer une cartographie des pistes et bandes cyclables à Lausanne et plus largement des infrastructures cyclables existantes, puisqu'à sa connaissance il en existait une, 10 ans auparavant, mais qui n'est plus à jour. **M. Etournaud** répond que la cartographie papier n'est pas forcément à jour mais que la connaissance numérique est à jour et disponible sur le guichet cartographique de la Ville de Lausanne. **Une commissaire** souhaite revenir sur l'exemple qui a été donné de la Ville de Berne, qui à son avis est très intéressant.

En effet elle explique que Berne ne se résume pas à son centre historique et qu'en dehors de son centre cette ville est très vallonnée et donc un assez bon point de comparaison avec Lausanne. Elle ajoute, en ce qui concerne la mobilité douce, que Berne est un peu le paradis sur terre, d'autant plus qu'on y trouve des trams, ce qui n'existe pas encore à Lausanne, et complique l'usage des automobiles. Elle conclut en disant que Berne constitue un excellent point de comparaison beaucoup plus intéressant qu'une ville comme Bâle de ce point de vue là, pour des raisons de type topographiques.

M. le Président, en l'absence d'autres demandes de prise de parole, invite la commission à passer au vote du postulat de Mme Séverine Graff, à savoir :

« En selle ! Promouvoir les compétences des cyclistes et favoriser la cohabitation entre usagers de la route ».

Conclusion(s) de la commission :	Oui :	8 voix
	Non :	3 voix
	Abstention :	1 voix

La commission a accepté la prise en considération de ce postulat.

M. le Président lève la séance à 17h35

Lausanne, le 1^{er} novembre 2022

Le rapporteur
Nicola Di Giulio